



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

Secrétariat Général

Arrêté N °2013294-0008 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, sous- préfet de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre, le vendredi 25 octobre 2013, de 8h00 à 18h00	1
Arrêté N °2013296-0002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gérard POGGIOLI, directeur régional des finances publiques de Midi- Pyrénées et de la Haute- Garonne par intérim	4



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2013294-0008

**signé par
Préfet**

le 21 Octobre 2013

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Secrétariat Général
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, sous- préfet de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre, le vendredi 25 octobre 2013, de 8h00 à 18h00



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N° 2013

**accordant la suppléance
des fonctions préfectorales à
Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI,
sous-préfet de l'arrondissement
de Bagnères de Bigorre,
le vendredi 25 octobre 2013
de 8h00 à 18h00**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Alain CHARRIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2013 portant intégration de M. Alain CHARRIER, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe, dans le corps des sous-préfets ;

Vu le décret du 2 juillet 2013 portant nomination de M. Stéphane COSTAGLIOLI, administrateur des finances publiques adjoint, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

.../...

Considérant l'absence simultanée de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées et de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le vendredi 25 octobre 2013, de 8h00 à 18h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le vendredi 25 octobre 2013, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 - M. le sous-préfet de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 21 octobre 2013

Henri d'ABZAC



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2013296-0002

**signé par
Préfet**

le 23 Octobre 2013

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
Secrétariat Général
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature à M. Gérard POGGIOLI, directeur régional des finances publiques de Midi- Pyrénées et de la Haute- Garonne par intérim



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la Stratégie

ARRETE N° 2013

**portant délégation de signature à
M. Gérard POGGIOLI,
directeur régional des finances publiques de
Midi-Pyrénées et de la Haute Garonne
par intérim**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.2331-1 et R.2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 1^{er} août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2013 nommant M. Gérard POGGIOLI, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne par intérim, à compter du 28 octobre 2013 ;

.../...

Considérant la nomination de M. Hervé LE FLOCH-LOUBOUTIN, directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, en qualité de directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, par décret du 1^{er} octobre 2013 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée, à compter du 28 octobre 2013, à M. Gérard POGGIOLI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Midi Pyrénées et de la Haute Garonne par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence, dans le département des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 2 – L'arrêté préfectoral n° 2012240-0013 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Hervé LE FLOCH-LOUBOUTIN, directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, est abrogé.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées et le directeur régional des finances publiques de Midi Pyrénées et de la Haute Garonne par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tarbes, le 23 octobre 2013

Henri d'ABZAC